

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/001

SEANCE DU 07 FEVRIER 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26

L' an deux mille vingt-deux, le sept février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Date de la Convocation

31/01/22

Date d'Affichage

14/02/22

Objet de la Délibération

Demande d'une aide départementale pour le fonctionnement du R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés).

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, MARC, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA.

Absents : M. LOUBEAU, Mme VITRICE, M. COMBLET

Mme GARCIA procuration à Mme LEROUX

M. SUC procuration à Mme DASSENOY

M. GOMES procuration Mme TRIAES

Mme RECH procuration à M. DAGUES BIE

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

Secrétaire : M. MARC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} septembre 2021, une psychologue de l'Éducation nationale pour les écoles du premier degré a pour rattachement administratif l'école de Génibrat.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres :

- de solliciter du Département de la Haute-Garonne une subvention de fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté au titre de l'année scolaire 2021/2022,
- de mandater le Maire ou un de ses adjoints pour signer tout document relatif à ce dossier,
- dit que le bilan du RASED est joint à la présente.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

